

et de l'île Sauvage, *insula Barbara*, retraite probable d'un collège de druidesses (1). De ce côté, ses bornes consistaient en accidents de terrain naturels ou en limites factices : menhirs, dolmens, tumulus, dont le nom ainsi que la trace ne sont pas entièrement abolis. Vingt-six bornes sacrées, *ῥποι*, circonscrivaient de même la terre sainte d'Apollon dans l'antique médiolan Delphien (2). A l'est et à l'ouest, les deux fleuves formaient une clôture purement hydrographique.

L'isolement pour cette partie se trouvait être aussi complet que pour la première ; seulement, au-delà du canal des Terreaux et dans la direction des collines parallèles aux cours d'eau, la population du Condate occupait les deux longues bandes de terrain resserrées entre l'escarpement de ces collines et le rivage. En dehors de ces deux groupes d'habitations, sur le reste de l'immense superficie, régnait la forêt sacrée, forêt vierge du travail des hommes et de la fréquentation du vulgaire (3). Là, au milieu d'une éclaircie, l'assemblée des délégués de la confédération avait son siège temporaire, et, non loin, sa demeure impénétrable, le corps des druides attachés aux monuments religieux de cette amphictyonie.

A partir de Fontaines commençait une autre région, sacrée aussi, dont l'étendue correspondait assez exactement à celle de

(1) Dans une région sacrée du département de la Dordogne, près d'un coteau escarpé, nommé « le bois Sauvage », s'étend un massif de châtaigniers dit « des Vades » (M. de Montégut, *Not. sur les enceint. de pierres de Monthardi*). *Vades* forme de *fades*, signifiant fées dans le patois du midi, dénote un collège de ces druidesses que les fées, à la chute de l'idolâtrie, remplacèrent aux yeux des populations superstitieuses. De même que l'Île-Barbe ou Sauvage, le bois Sauvage dérobait aux profanes le secret d'affreux mystères.

(2) M. Weser, *Etud. sur le monum. biling. de Delphes*, dans le *Comptendu de l'Acad. des inscript.*, ann. 1685, p. 57.

(3) « *Lucus.... longo nunquam violatus ab œvo.* » (Lucan. *Phars.*, ch. III.) — « *Castum nemus.* » (Tacit., *German.*, XLI.) — « *Silyam anguriis patrum et prisca formidine sacram.* » (Id., *ibid.*, XLVIII.)